



Arrêt pendant procédure licenciement

Par **Alicia350**, le **16/01/2019** à **16:27**

Bonjour, je suis déclarée inapte à tous poste en une seule visite depuis le 15/01. Étant en arrêt du 3/12 au 14/01, je voulais savoir si je pouvais prolongé mon arrêt pendant le mois ou mon employeur ne me paye pas car sans ressource je ne pourrais payer mon loyer.

Par **morobar**, le **17/01/2019** à **09:53**

Bonjour,

Ce n'est pas vous qui prolongez l'arrêt mais votre médecin.

C'est lui qu'il faut interroger.

Mais si l'inaptitude découle d'un accident du travail ou d'une maladie d'origine professionnelle, vous pouvez bénéficier pendant 30 jours de l'indemnité spéciale d'attente versée par la CPAM.